



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2014

L'an deux mil quatorze et le **28 février à 20 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Présents : Mmes Christiane THIBERT, Colette BERGER, Patricia DUBOIS, Solange DUMAS, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Franck FURTIN, Pascal GUILLON, Christian HARTWICH, Benoit JABOULET et Dominique VIOT.

Absents représentés :

Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Claude ROLLIN

Absent non excusé : Michel ARIES

Secrétaire de séance Dominique VIOT

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 24 février 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique Viot a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 31 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 28 février 2014.

Ordre du jour

- **Acceptation des crédits de reports 2013**
- **Adoption du compte administratif –exercice 2013**
- **Adoption du compte de gestion – exercice 2013**
- **Affectation des résultats 2013**

Délibérations

N°3 Acceptation des crédits de reports

Le conseil municipal prend connaissance du résultat de l'année 2013 et un montant non dépensé est à reporter en section de dépense d'investissement soit la somme de 31 450,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ACCEPTE le report réalisé en investissement 2013, le montant non dépensé en 2013 est reporté sur le budget 2014.

Report en dépenses de 31 450, 00 € suivant le détail ci-dessous :

Dépenses :

Cpte 21 316 Equipements de cimetièrre op 146 (Croix du cimetière) 4 500,00 €

Cpte 2315 Installation, matériel et outillage Techniques

Op 153 (aménagement réseau eaux pluviales des Trois Coins) 26 950,00 €

Total : 31 450,00 €

Et Recettes : 0,00 €

N°4 Adoption du compte administratif –exercice 2013

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122.-21 et L2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2013 approuvant le Budget Primitif communal – exercice 2013 ;

Vu la délibération en date du 25 octobre 2013 approuvant la décision modificative relative à l'exercice 2013 ;

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013 ;

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian HARTWICH, 2^{ème} Adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2013 du budget communal arrêté comme suit :**

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	DEPENSES	RESULTAT EXERCICE 2013
348 075,04 €uros	297 016,14 €uros	51 058,90 <u>+ report de l'excédent de fonctionnement année 2012</u> 185 960,90 €uros TOTAL : <u>237 019,80 €</u>

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	DEPENSES	RESULTAT EXERCICE 2013
46 237,27 €uros	238 470,99 €uros	- 192 233,72 + report de l'excédent exercice 2012 : 97 980,75 Déficit : - 94 252,97 €

N°5 Adoption du compte de gestion –exercice 2013

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et 2 ;
Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 de la commune a été réalisée par le Receveur en poste à Thoisseay ayant exercé au cours de la gestion 2013 et que les comptes établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs.

Madame le Maire précise que le Receveur municipal en poste a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui fait obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de Madame le Maire et des comptes de gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer du budget suivant : Budget Commune.

N°6 Affectation des résultats – exercice 2013

Le Conseil municipal réuni,

Après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2013 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31/12/2013 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 237 019,80 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter l'excédent de l'exercice 2013 qui s'élève à 237 019,80 € sur le budget de l'exercice 2014 comme suit :**

↳ **125 702,97 € à la section investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement »**

↳ **111 316,83 € à la section fonctionnement au compte 002**

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle

Aménagement des rythmes scolaires

L'AJC a fait une proposition pour le TAP (temps d'accueil périscolaire) pour un montant à l'année estimé à 3850 € déduction faite de la participation de la CAF dans le cadre d'un PEDT (projet éducatif territorial)

Une prochaine réunion est organisée le 15 avril à Thoisseay pour l'organisation du projet avec les 4 communes, les délégués des parents, les enseignants et les responsables communaux.

CCAS

Réunion jeudi 13 mars à 18h pour clôture des comptes et vote du budget primitif 2014

Finances

Présentation de l'ébauche de budget 2014 qui sera voté par le prochain conseil.
Attente des données sur la dotation de l'état qui n'est pas définie et devrait être en baisse.

Communication

Prévoir une fiche info et à distribuer avant le 15 mars.

Urbanisme et environnement

Dossier en cours avec Axis Conseil pour le dossier des eaux pluviales.

Travaux en cours sur les fossés pour désensabler.

Questions / informations diverses

A la demande de la FNACA, la commémoration du 19 mars à lieu à Garnerans à 18h15.avec la participation des enfants de CM2.

Vin d'honneur offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie

Préparation du tableau des permanences pour les élections.

La séance est levée à 22 h 00.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire,

Christiane THIBERT.